



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 130541

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation de sage-femme. La profession de sage-femme est l'une des quatre professions médicales et pharmaceutiques en France (aux côtés des médecins, dentistes et pharmaciens) mais c'est la seule dont la formation n'a pas lieu à l'université. Pour autant, de nombreux arguments plaident en faveur d'une formation universitaire : qualité de la formation, logistique, programmes internationaux, accès au CROUS et aux aides FSDIE... Il attire donc son attention sur cette particularité et l'interroge sur les raisons qui pourraient s'opposer à une formation universitaire des sages-femmes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130541

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2198

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)